

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 26 MARS 2025

Délibération n° 1218

Objet : Compte de gestion 2024

Séance du Comité du **26 mars 2025** sur convocation adressée aux membres le
13 mars 2025

L'an deux mille-vingt-cinq le **26 mars 2025 à 16h30**, les membres composant le
Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain
convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis
à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Mesdames Anne-Marie AMSELLEM, Stéphanie SOARES, Patricia PENTURE,
Messieurs Yves REVILLON, Robert BERNASCONI, Philippe POUTHE, Julien SAGE,

ABSENTE-EXCUSEE :

Madame Samia KASMI

ONT DONNE POUVOIR :

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Monsieur Vincent FRANCHI à Madame Anne-Marie AMSELLEM

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer
valablement en exécution des articles **L. 2121-17 et L. 2121-20** du **code général des collectivités
territoriales**.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5721-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 du 14 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte de chauffage urbain de la région de La Défense,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°1194 du Comité Syndical du 21 mars 2024 approuvant le budget primitif pour 2024,
Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Payeur Départemental,
Vu l'extrait du compte de gestion 2024 annexé à la délibération,
Vu le rapport ci-joint,
Considérant que le Comité Syndical doit approuver le compte de gestion préalablement à l'approbation du compte administratif,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire d'une part et sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 d'autre part,

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DELIBERE :

ARTICLE 1ER :

APPROUVE le compte de gestion du budget principal du Syndicat présenté par Monsieur le Payeur Départemental pour l'exercice 2024 faisant apparaître les résultats annexés à la délibération.

ARTICLE 2 :

INDIQUE que la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine et sera publiée sur le site Internet de GENERIA.



Le Président


Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **01 AVR. 2025**

COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2025

RAPPORT DE PRESENTATION

DOSSIER POUR DECISION N° 3.1 – COMPTE DE GESTION 2024

Comme chaque année, il s'agit pour le Comité Syndical de prendre connaissance du compte de gestion établi par le comptable assignataire, Monsieur le Payeur Départemental des Hauts-de-Seine et, après avoir constaté sa conformité avec le compte administratif, l'approuver.

Le Comité Syndical doit s'assurer que le comptable assignataire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui ont été prescrites.

Le Comité Syndical doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire dont le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion sont :

En euros	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2023)		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	OPERATIONS REALISEES PENDANT L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	
	Solde débiteur	Solde créditeur		Mandats émis ou débit	Titres émis ou crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
Section de fonctionnement		18 249 985.46	6 402 873.83	2 952 143.51	3 913 923.02		12 808 891.14
Section d'investissement	402 873.83			6 646 162.39	6 614 263.47	434 772.75	
Totaux	402 873.83	18 249 985.46		9 598 305.90	10 528 186.49	434 772.75	12 808 891.14
SOLDE						12 374 118.39	

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte de gestion présenté par monsieur le Payeur Départemental.